

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL770

présenté par
M. Pradal, rapporteur, M. Terlier, rapporteur et M. Balanant, rapporteur

ARTICLE 7

À la dernière phrase de l'alinéa 12, substituer au mot :

« repose »

le mot :

« porte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel